



L'Ardèche de ferme en ferme®

Mémento à l'usage des nouveaux participants

Madame, Monsieur,

Nous sommes heureux que vous souhaitiez participer avec nous à la **23^{ème} édition** de *l'Ardèche de Ferme en Ferme*®, les 29 et 30 avril 2023. À cette occasion, le public découvre des métiers, des terroirs, mais surtout des femmes et des hommes qui vivent et travaillent dans des campagnes vivantes et solidaires.

Sachez que la réussite d'une telle opération repose d'abord sur votre engagement à nos côtés : ainsi, vous serez amenés à vous former et à faire la promotion de cet événement.

Vous trouverez ci-joint un dossier qui récapitule comment s'organise cette opération. Pour présenter votre candidature, nous vous invitons à renseigner, **avant le 12 décembre 2021**, le questionnaire en ligne accessible depuis ce lien :

<https://forms.gle/PLVtkJ5qoVdmFCh1A>

Les documents ci-joints vous aideront à le remplir :

1. le **cahier des charges national** complet de l'opération (2023, la version mise à jour sera bientôt disponible), et le règlement intérieur du participant,
2. la **grille des tarifs**,
3. un calendrier prévisionnel des réunions d'organisation et des formations,

Pour votre première participation, **3 journées de formation** vous sont spécialement destinées. Nous prendrons le temps de vous expliquer ce cahier des charges et son contenu. C'est pourquoi nous vous demandons de bien lire ces documents, notamment le règlement intérieur et de les apporter lors de cette formation. Néanmoins, vous vous engagez déjà en signant la fiche d'inscription.

|| **Le comité de pilotage se réunira pour valider les dossiers le 15 décembre 2022.**

Amicalement,

Sarah Chaussy et Jean-Claude Césari,
Co-Présidents de la Fédération CIVAM de l'Ardèche

Alicia Bird et Emmanuelle Coadou Roc'h
Coordinatrice et assistante administrative



L'Ardèche de Ferme en Ferme®

Mémento à l'usage des nouveaux participants

L'Ardèche de Ferme en Ferme, ce sont, chaque année le dernier week-end d'avril, deux journées portes ouvertes dans des fermes, qui visent à faire connaître au grand public les métiers des agriculteurs engagés dans des démarches collectives et dans un développement durable de l'agriculture.

Les acteurs

Les **participants** sont agriculteurs. Ils s'inscrivent dans une opération collective et s'engagent à participer pleinement aux actions en commun, et à respecter un cahier des charges qui assure la qualité de l'opération et une charte qui garantit l'éthique.

Les participants sont regroupés par 'circuit'. Les **circuits** organisent les actions de communication au niveau local, ils installent la signalétique sur leur territoire. Chaque circuit élit, chaque année, un représentant (le **pilote**), qui anime le circuit et qui participe aux comités départementaux de pilotage (CDPi) où se prennent la plupart des décisions. C'est le CDPi qui valide (ou non) la participation de chacun.

Les **salariées** de la Fédération Départementale des CIVAM de l'Ardèche apportent leur appui aux pilotes, coordonnent les actions de promotion et gèrent les aspects administratifs.

Les étapes de l'organisation

1.1. Inscriptions

Avant toute inscription, les nouveaux participants sont visités par le pilote du circuit accompagné d'une salariée, pour expliquer en détail l'opération, échanger sur les motivations et visualiser la ferme et ses possibilités d'accueil. novembre
décembre

Les dossiers d'inscription doivent être retournés COMPLETS à la FDCIVAM. 12/12/2022

Le CDPi, après discussion, valide (ou non) chaque demande d'inscription. Les participants en sont informés. 15/12/2022

1.2. Formations

Les nouveaux participants suivent une formation obligatoire organisée en trois temps : 1- mes engagements pour une opération réussie, 2- l'organisation de ma ferme pour l'accueil du public, 3- mes pratiques dans l'agriculture durable trois journées en
janvier et mars

1.3. Dépliants

Dans le dossier d'inscription figurent tous les éléments nécessaires pour élaborer le dépliant : les coordonnées de la ferme, un court texte de présentation, les logos. à renvoyer pour
le 12/12/2022

Après validation de ces informations, et à partir des images choisies au niveau national, les salariées élaborent le dépliant et l'envoient à l'imprimeur. Janvier

Le dépliant est imprimé fin février pour pouvoir être distribué par tous dès début mars. Mars

1.4. Réunions de circuits

Trois réunions locales permettent l'organisation de l'opération :

En novembre - décembre : préparation du projet du circuit, fermes ouvertes et rencontre des nouveaux et visites des fermes, organisation de la restauration sur le circuit...	Courant novembre – début décembre
En mars : distribution des dépliants et préparation des actions de promotion collective.	mi-mars
Après l'opération : réunion de bilan et désignation des nouveaux pilotes	Début mai

1.5. Promotion collective

La communication passe par la diffusion des dépliants et l'affichage, mais aussi par des actions collectives : animations locales (à l'initiative des circuits), communication dans la presse locale (proposer des articles aux journaux), interventions dans les radios, journées du tourisme, conférence de presse départementale,...

Depuis plusieurs années, nous avons un partenariat avec les radios locales telles que France Bleu Drôme-Ardèche, Fréquence 7, RCF... pour des messages promotionnels diffusés sur leur antenne, en échange de paniers garnis qui leur servent de lots pour un jeu. Chaque participant fournit des produits pour ces paniers.

1.6. Restauration

Des restaurants sont partenaires de l'opération. Ils sont approuvés localement par le circuit. Ils proposent au cours du week-end un menu *De Ferme en Ferme* composé avec les produits des fermes du circuit. Pour cela, les participants nous indiquent les produits qu'ils peuvent fournir aux restaurateurs, et à quelles conditions.

De la 'petite restauration' est possible sur les fermes, sous conditions. La petite restauration ne doit pas nuire à la qualité de l'accueil. Seuls les participants expérimentés peuvent proposer une petite restauration.

1.7. Budget

De Ferme en Ferme a un coût, lié aux actions de communication (autour de 15 000 € par an) et au travail des salariées (autour de 35 000 € par an).

Ce coût est couvert par :

- les contributions des participants (voir la fiche tarifaire),
- des mécènes, des sponsors, contactés à votre initiative et celle des salariées,
- les collectivités territoriales : Conseil Départemental de l'Ardèche et Région Auvergne-Rhône-Alpes,
- une partie de fonds propres de la Fédération CIVAM de l'Ardèche.